

Simonet reconnaît une demande croissante à Bruxelles

La ministre de l'Enseignement obligatoire Marie-Dominique Simonet a chargé le Conseil général de l'enseignement fondamental d'une étude permettant de déterminer l'offre d'enseignement maternel et primaire face à l'afflux de population annoncé à Bruxelles au cours de prochaines années.

"Tous les enfants ont une place"

Interpellée mardi devant la Commission spéciale ("de garde" entre deux sessions parlementaires) du parlement de la Communauté française par Françoise Schepmans (MR), Caroline Persoons (MR) et Caroline Désir (PS), Mme Simonet a admis que des demandes importantes en matière d'inscription en maternelle ou primaire existent à certains endroits de la capitale. Mais la ministre n'a pas connaissance de situation dramatique d'enfants sans école: "Tous les enfants ont une place", a-t-elle dit.

Comme l'avaient relevé les trois députées, la ministre a remarqué que tant le Délégué général aux droits de l'enfant que le Bureau du plan et l'ETNIC (Entreprise des Technologies Nouvelles de l'information et de la Communication) mettaient en garde contre la future augmentation de la population bruxelloise et donc de jeunes en âge de scolarité.

Mesures qualitatives et quantitatives

Mais comme il s'agit d'un enseignement de proximité, il faut connaître le détail pratiquement commune par commune, c'est pourquoi la ministre a chargé le Conseil général de l'enseignement fondamental de mener l'enquête. Lorsque les demandes réelles auront été identifiées, il faudra non seulement prendre des mesures quantitatives (ouverture de classes ou d'établissements) mais aussi qualitatives pour répondre aux besoins spécifiques d'une population nouvelle souvent composée d'immigrés, a encore souligné Marie-Dominique Simonet.

Pour sa part, Mme Schepmans a pressé la ministre d'agir, soulignant que le Bureau du plan prévoit que la population bruxelloise augmentera de 170.000 personnes endéans les dix prochaines années. Ce délai de deux législatures est fort court et les projections n'excluent pas un rythme plus accentué par l'effet des flux migratoires; en outre, la situation de pénurie est déjà une réalité, particulièrement dans le nord-ouest de la ville, a averti Mme Schepmans.

"Le temps presse"

Elle s'est donc inquiétée de connaître rapidement les conclusions d'une étude déjà promise par le prédécesseur de Mme Simonet, Christian Dupont. La situation a été longuement occultée par la saga du décret "Mixité" et le temps presse, a-t-elle dit.

Par ailleurs, la ministre a confirmé à propos de ce décret, en réponse à Françoise Bertieaux (MR), que l'on avait pu trouver une école secondaire pour tous les enfants et que nombre d'entre eux avaient pu "remonter" vers une école recueillant leur "meilleure préférence".

Contre la bourse d'échange

Elle s'est dite opposée à l'idée d'une "bourse d'échange" entre établissements, qui consisterait à échanger mutuellement des élèves inscrits dans un établissement mais préférant l'autre. Ce dispositif n'aurait aucune base légale car des parents toujours en liste d'attente dans l'une des écoles concernées pourrait déposer plainte. Ce dispositif serait aussi pédagogiquement contre-productif, estime Mme Simonet.

La ministre a confirmé sa volonté de trouver une solution de remplacement "juste et transparente avec tout le monde sur un pied d'égalité" au décret Mixité. "La page ne peut pas rester blanche" et la concertation devrait commencer fin septembre, début octobre, lorsqu'on connaîtra les chiffres fournis par les directions des écoles. (belga/chds)